

BRIS DE VITRE EN L'EGLISE DE LANNILIS

(25 avril 1665)

Fatigué de lutter contre les intrusions seigneuriales dans l'administration paroissiale, l'abbé MERIEN avait donné sa démission de Recteur à la fin de l'année 1660 pour se retirer à Lesneven où il allait vaquer désormais aux soins de sa propre âme (*privatae pietati vacaturus*). En partant, il confiait la paroisse de Lannilis à son premier vicaire (qu'on appelait alors le Curé, an Aotrou Kuré), l'abbé Yves GOURLAY, depuis plusieurs années dans la paroisse, mais qui n'en deviendra le Recteur officiel que plusieurs mois plus tard. Celui-ci s'en jugeait très indigne (*aliorum curam commisit inih indignissimo*). Aussi écrit-il en tête de ses actes de 1661 ces mots révélateurs : « Nova poena, nova cura, novus terroe, novus annus mihi incipit forte et ultimus 1661 » (Cette année 1661 va être pour moi une nouvelle peine, un nouveau souci, une nouvelle frayeur, peut-être aussi, sera-t-elle la dernière). En réalité l'abbé Gourlay devait passer encore 16 ans dans notre paroisse et connaître effectivement bien des soucis.

Avant d'étudier en détail son action de pasteur, nous allons nous pencher sur un conflit aigu qui opposa violemment sous son rectorat deux familles nobles de la paroisse: les Kerouartz de la Motte et les Bellingant de Kerbabu (1).

L'origine du conflit vint de la pose d'armoiries de M. de la Motte-Kerouartz en l'Eglise Paroissiale en mars 1665. Jusque là, en effet, la famille de la Motte n'avait pas ses armes dans l'Eglise comme les autres Seigneurs de la paroisse. Jean de la Motte-Kerouartz voulut remédier à cette lacune. Il fit donc placer trois écussons avec une couronne de Baron dans une « vistue et lucarne de vers blanc » (*sic*), du côté de l'Evangile près du Crucifix qui se trouvait en dehors du chœur. Cette vitre avait été établie pour donner du jour au dit Crucifix » et jusqu'alors on n'y avait jamais vu d'armes. Cette « novalité » eut le don de déplaire profondément à la famille de Kerbabu, dont l'un des parents, M. de Kérilly, avait été quelques temps auparavant « maltraité » par M. de la Motte-Kerouartz et ses cadets. Dame Amie de Perrien, veuve d'Olivier de Bellingant manda donc au Manoir de Kerbabu le mercredi 23 avril 1665 sa belle-soeur Jeanne de Bellingant, Dame Guillou, qui habitait le manoir de Kérilly, en Plouguerneau. Celle-ci vint, accompagnée de ses deux fils, Jacques et Jean Guillou et de M. de Tropont-Perrien, cousin de Mine de Kerbabu. Au cours du conciliabule, il fut décidé, malgré l'avis de Mme de Kerbabu, opposée aux méthodes violentes, que les Kérilly iraient briser les armoiries nouvellement placées par les de la Motte-Kerouartz dans l'Eglise de Lannilis. Ils devaient se faire accompagner d'un domestique, Jean Marchaland. Le lendemain, jeudi 24, une nouvelle réunion eut lieu à Kerbabu, dont fut témoin une demoiselle Fayet, de troménec, en Landéda. Après la collation qui fut servie dans le jardin, Madame de Kerilly, ses fils et le sieur Marchaland se rendirent au Bourg de Lannilis. Mme de Kerilly rencontra le Recteur près du presbytère et elle lui dit qu'elle était venue de Plouguerneau pour voir son Procureur. Elle entra peu après à l'Eglise où elle fut rejointe par son fils, Jacques Guillou et Marchaland. Son fils lui demanda de lui indiquer la vitre à briser. Prise sans doute de peur devant le geste qui allait s'accomplir, Madame de Kerilly refusa et le fils « entra dans une grande colère ». L'affaire fut remise et Jacquet Guillou dût avoir recours à la femme du cuisinier de Kerbabu pour reconnaître la vitre qu'il devait briser. Le lendemain Jacques Guillou revint à l'Eglise, accompagné de son frère Jean, de M. de Tropont-Perrien et du sieur Marchaland. « En plein jour », ils mirent en miettes les armoiries de M. de la Motte (vendredi 25 avril 1665).

Le samedi les Kerilly et M. de Tropont se retrouvèrent au Manoir de Kerbabu vers 6 heures du matin. Madame de Kerbabu, mécontente de leur action faite sans sa permission, ne voulut pas tout d'abord les recevoir. Finalement elle leur fit servir cependant une collation dans le

Mail et les invita ensuite à dîner au Manoir. A chacun elle remit en outre un écu (2), soit la valeur de 3 francs or de l'époque.

L'affaire fit naturellement beaucoup de bruit et nous verrons le mois prochain quelle fut la réaction de la famille de la Motte-Kérouartz.

Y. NICOLAS, Décembre 1959

(1) Les faits que nous racontons sont extraits des Archives du Manoir de Kerbabu, actuellement à Quimper et sont corroborés quant aux dates et aux personnages par les Archives Municipales.

(2) Au moment des faits (1665), Jacques Guillou, sieur de Kérilly, n'avait que 18 ans. Il fit carrière dans la Marine Royale et séjourna en particulier à Toulon. Etant venu voir sa tante, la douairière Anne de Perrien, au manoir de Kerbabu, à la fin de soir temps dans la Marine, il y mourut subitement le 26 mai 1674; âgé seulement de 27 ans. Il fut enterré le lendemain dimanche en la Chapelle de Trobéro, sous l'autel de St-Joseph.